



# Les grandes politiques publiques de l'Etat

- PRESSE -

## Loi Accessibilité et Ad'AP

### LES CHIFFRES

♿ **1<sup>er</sup> janvier 2015** c'est la date limite pour la mise en conformité des ERP suite à la loi de 2005.

♿ **45 000 à 225 000** c'est en euros l'amende encourue pour un ERP non accessible à cette date.

♿ **3 ans** c'est la durée octroyée pour la mise en conformité d'un ERP grâce à l'Ad'AP.

### L'ESSENTIEL

♿ La loi du 11 février 2005 refonde les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap.

♿ Cette loi entrera en application le 1<sup>er</sup> janvier 2015. A cette date, les établissements recevant du public (ERP) devront être accessibles.

♿ Pour permettre aux établissements recevant du public de se mettre en conformité, des dispositifs d'accompagnement, appelés Ad'AP agendas d'accessibilité programmée ont été mis en place.

### **La mise en place progressive d'une réglementation relative à l'accessibilité**

La loi du 11 février 2005 refonde les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap en liant dans une même approche urbanisme, voirie et transports. L'objectif de cette loi est, qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les établissements recevant du public (ERP), les voiries et les espaces publics, les espaces bâtis et les transports en commun soient accessibles.

La loi du 10 juillet 2014 habilite le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. Pour accompagner les ERP à se mettre en conformité, le Gouvernement a mis en place des dispositifs d'accompagnement, appelés Ad'AP agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

### **Les Ad'AP, agendas d'accessibilité programmée**

Si, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ERP est aux normes d'accessibilité, les propriétaires doivent, avant le 28 février 2015, remplir une attestation de conformité et la faire parvenir à la DDT. Dans le cas contraire, les propriétaires doivent déposer un dossier de demande d'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée à la mairie de la ville où se trouve l'ERP, avant le 28 septembre 2015. Si l'Ad'AP est validé, les propriétaires pourront bénéficier d'un délai de trois ans pour la mise aux normes d'accessibilité de leur ERP suivant un calendrier bien défini dans l'agenda. Il existe également la possibilité de pouvoir bénéficier d'un prêt particulier pour la prise en charge des coûts liés aux travaux. Si la demande d'Ad'AP est rejetée, les propriétaires d'ERP ont six mois maximum pour en redéposer une nouvelle.

## ***Les avancées en terme d'accessibilité en Savoie***

Entre 2007 et 2013, la sous-commission d'accessibilité a examiné environ 5600 dossiers de mise en conformité d'ERP, soit une moyenne annuelle de plus de 900 dossiers.

En parallèle de l'application de cette loi, dès mai 2010, la direction départementale des territoires a mis en place un observatoire départemental de l'accessibilité. Cet observatoire recueille auprès des collectivités locales des données permettant de dresser en local l'état des lieux et d'avancement en matière d'accessibilité. Ainsi, en 2013, 92% des communes concernées avaient mis en place une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. 24 communes avaient également créé un plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et 127 étaient en cours de réflexion.